VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENUAN,

Louis C. Spear.

Nos 2515 ET 2517 BAYOU ROAD,

BUANDERIE ET EPICERIE, Bien amélioré et dans une section exceptionnellement commerciale, près des lignes de cars, églises, marchés et écoles.

RADUL DUVIGNEAUD VS MINA LOQUET DUVIGNEAUD ET AL.

No97,295-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans-Division C Une certaine parcelle de terre dans la Troisième District de cette vil e. dans l'ilet berné par les rues Broid, Dorgenois, Columbus et

Epar vendu à l'enchère publique. à la Buyeu Road, meaurant trente trois pieda iglus ou moins) sur a rue Bavon Road et cent de l'enchère publique. À la Buyeu Road, meaurant trente trois pieda iglus ou moins) sur a rue Bavon Road et cent de l'enchère 1912, à mid, en vertu et conformement à un jugement rendu en cour cuverte le 4 janvier 1912 et le jugement aigné en ceur ouverte le 9 janvier 1912 par l'Hon. E. K. Skinser, juge ue la Cour Civille de District pour la parouse d'oricans. Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée; la propriété ci-après décrite, à savoir : Les améliorations consistent en une bâtiase se composant d'une binaudene d'un côté et d'une épicerie de l'autre, d'ésignée par les nu mèros municipaux 2515-2517 rue Bayou Road. Acquis par Acquis en ard Duviguesud par achat de Pierre Evariste Wilts, en vant acte devant P. E. Lerenche, le 18 mai 1852. Termes et conditions—Comptant. Acte de vente aux frais de l'acquièreur devant F. D. Charbanet notation. Charles Louque, avoca. 23 nov-23-dec 1 8 15 22 24

VENTE JUDICIAIRE.

Joli cottage double No. 212-14 rue sud Cortez entre les rues Cleveland et Palmyra.

M. J. DIGBY, et als,

M. B. DIGBY, et als.

No. 101866, Cour Civile de District.

rance de 108 pieus de l'encoignure des rues Cortez et Cleveland, et mesure 34 pieds à pouces et à lignes face à la rue Cortez sur une presondeur de cent trente buit pieds six pouces et quatre lignes. Les améliorations consistent en un joit cottage double retiré ayant cinq chambres de chambres de coté.

un joli cottage double retiré ayant cinq chambres de chaque coté.

CONDITILONS—Comptant, les acquéreurs devant assumer et payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les laxes de l'année 1912. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur et devant être passé devant Theodore Abek, notaire, 1000 du prix d'achat devant être déjose avec:

JACOBS-GLEASON, INC.

JACOBS GLEASON, INC. Thompson B. Walker, avocat pour les

AVIS DE RUOCESSIONS

Succession de Robert Runte

O'TR OVILA DE DIDIKII TIPUR LA parcisco d'Oriénas —Hr. 102 249 - D: viila B - Avis not par le present donné sur créacoiers de cette succession et a Equi-atires personnes intéressées d'aveir à ce

dat's, desse les dix jours qui eniverent la pri-emis notification, les raisons (s'ils en or ou peuvent en avoir) pers'esquelles le compte final présenté par Wa ter Wisteles EXECUTOR LES LAMBOURTES de Colte auccreaion

no semit pad approuve et hometorné et les fonds distribués conformément andis confr. L. Par ordre de 'a (cor. THOMAS 'ON HET L. Grefius.— Daniel J. Murphy, avecat.

ANNONCES JUDICIARES

VENTES PAR LE GREELF

ANNONCE JUDICI AIRE.

(Dans le carré des rues Jeannette, Popiar

ot Adams). Sixth District Building and Loan Ass

va Hester Francis Crosier.

la rue Jeannotte
Baisi dans l'affaire ci deseus.
Conditione—denvians; l'acquéreur devant
as moment de l'adjudication, faire un dépôt
de dix pour cent du prix d'schat.
LOUIS EMOP.
Sherif Civil de la Parcisse d'Orlés. s.
G. G. Kessenberger, avocate pour la demander, sas

ASSONOR JUDICIAIRE. Vente de Propriété de Valour Améliorée d Douzidone District. Portent le No municipal 2008 rue St. Pierre

entre les rues Priour et Johnson,

Jean Mule verene Baptiste Colette.

OUE OIVILE DE DISTRICT pour la pe proceso d'Oridans—We 190,881—En ver u d'un writ de anisé et vente qui m'a été adressé per l'Henorable Oonr Oivile de District pour la pareire d'Oridan, dans l'affaire ci-desens intéruée je procederal à la vente à l'enchère publique. à la Bourse des Propriétés Foncières, Re 211 res Barranne entre les rese Drives et Gravier per les rese Drives et Gravier.

Roger Mounter, avecat pour le demandeur 9 nov-9 15 22 29-dée 6 11 12

mander: see 7 déc - 7 18 20 27—jan 8 9

Vente de Propriété de Valour améli Soptions District. Portant le Nomunicipal 1419 rue Burdette.

AVIS AUX OREANCIERS Jacobs-Gleason, inc.

Dans l'affaire de la liquidation de la Brook Tarpaulin Company.

DOUB CIVILE DE DISTRIOT pour le OUR CIVILE DE DISTRIOT pour la paroisse d'Orléans, Ec 102,338... Division D.— Avis est par le présent donné aux créanciere de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisens (e'ils en ent en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph W. Carroll et John P. Baldwin, liquidateurs dans cette affaire ne serat pas appreuvé et homologué et les fouts distribuse conformément au dit compts. Par ordre de la Osuz... THOMAS OOMNELL, Senfort... Carroll, Hendervon et Carroll, Cage Baldwin et Crabites, avocats.

AVIS DE SUCCESSIONS

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA COURCIVILE DE DISTRIOT POUR LA parelese d'Orième—He 102,600....Divisies E.— Attendu que Jae P. Cerdill, administrateur public, a presenté une petition à la Cour à l'effet d'ebenir des lettres d'administration dans la succession vacante de feu Chas Lewis et éponce, décodée intentale; ave est par le présent donné à sous coux que o cale peut concerner d'aveir à déduire dans les dix journ, les misems pour lesqualles il ne serait pas fait droit à la dite pétities. Par erdre de la Cour, THOMAS CONMELLE, Greffer, C. U. Friedriche, avecat.

Succession de Frederick Sas Succession de Frederick Sandreck.

O'SUE CHVILE DE DESTRICT FOUR LA
pareises d'Oriéme—He 102.678—Divisies
B — Attendu que John A. Sandrock a présenté une pétitien à la Uour à l'effet d'ebtenir des settes d'exteu ceur testamentaire dasif dans la succession de fou Frederick Sandreck, sécédé intestat; avis est par le précent
denné à tone ceux que cela pour précent
d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons
pour locquelles il ne sorait pas fait droit à
ladite pétitien. Par crére de la Cour. THOMAS
UONNES L. Greffer.— A. J. Peters, avocat.
5 déc-5 9 14

COUR CITYLE DE DISTRUT POUR LA (paresse d'Orisens—He 100,196—Division E — Avis est par le précent demné sux crèan siere de cette encocesion et à toutes antres parsonnes intéresses d'avoir à dédaire Caus is dix jours qui suivront la présente noti-fication les raisens (s'lle en est en pouvert en avoirt pour lequalises le nombte fieni présenté par Richard B. Montgomery, admi-Bistratest de cette succession, ne serait pas appreuve et hamologne et les fonds dis ribure conformément au dit compte. Par ordre de la Oraz, THOMAS CONNEAL.

session de Anthony Books. Sussession de Anthony Backs.

OUR CIVILE DE DISTRICT pour in pa
Division À — Avis est par le présent d'uné
anx oréansiere de estle secossion et à tentes
autres personnes intéressées de veir à déduire
dans les cinq jours qui suivront la présente netifiantien, les raisons (s'ille ru ent en pouvent
en avoir peur lessaelles le compte final
grésenté par Outherine Barhr. épouse de
Jacob Emmer, exécusuriries testamestaires de cette encossies, ne cerait
pas appreuvé et hemologué et les fends
distribate confirmément audit ébmpts. Par
erdre de la Cour. THOMAN COMMELL, Gref.
fier.—Chas F. Claiborne, avocat.

Succession de James Lea McLean et és Succession de James Les McLean et épusses.

O PUM CIVILE DE DISTRICT POUR LA parviese d'Orisane.—He 103.678 ... Divieium B - Attendu que Benjamin Besch a prisente une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir Jes lettres d'administration dans la rescenten de foce James Les McLean et éponce décédée inicetais ; avis est par le présent denné à tous coux que cein pout con-cornar d'avoir à déduire dans les dix jours les raiseus pour lesquelles îl ne centit pas l'art dreit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONFELL. Grefter...... Onfery, Quinte e et Brumby, avocate.

6 déc - 5 9 14 vs Hester Francis Crosier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR

is pareises d'Oriéans—No 102 517—En

verts d'un writ de saists et vants
qui m's été adressé par l'Homeratus

Cour Civils, de District pour la pareises d'Orléans, dans l'effaire ci-dessus intitulés, le

presèdent à vendre à l'enshère pablique, à le

Moutes des Propriétés Foncières, No 41 rue

Baronna, entre les rues Union et Gravier,
dans le premier district de cette ville, le

JEUDI. 9 janvier 1913, à midi, la propriété

et-après décrite, à anvoir:

Uns certaine parce le terre avec tentes
les bâtieses et au-élieratiess qui s'y treuvent,
et tous les dro ts, voies priviègre, servitudes

et dépendances y appartenant en equaque
façon en dépendant, autué dans le Septième

District de cette ville, dans le carré bot sé par

les rute Jeannette, Burdète, Poplar (anciennament Cinquième) et Adams, dans le carré

no 185 en 80 A. étant partie de terrain Ne

vingt-trois sur un plan de E. Pillé, veyer,
caté le 26 mars 1895, acnesé à un acte passé

devant M. T. Ducron, notaire, daié du 10

avril 1895, et mesurant d'après ledit plan

trente piese six posces de fare à la rue Burdette aur sue profot deur de cent vingt-jede
entre lignus égales et paratièles. Ladite
partie du lo: No vingt-trois adjacent les lots

Nos vingt-trois adjacent les our

la rue Jeannette

Baist dans l'affaire ci doseus.

Con'titlous—terrotman; l'acquéreur devant

Succession vacante de Léon Letagi COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orienne—Ne 102,691—Division C.—Attende que James P. (Jortill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres a adminés. tration dans la succession vacante de fen Léon Latapie, écoéé intestat, evis est par le présent denné à tous seux que cois peut concerner d'avoir à désuire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne sersit pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Dour. THOMAS COEMELL, Greffer.—C. C. Friedriche, avocas. C. C. Friedriche, avocat.

Succession vacante de James Pichett.

Succession vacante d'Augustin Poupart. COUR CIVILE DE DISTRIOT peur la Province d'Oridano-Me 102,665 - Division C.— Attendu que James P. Cordill, administratour publie a présenté une pétition à la Cour à l'affix d'obtant des lottres d'administratou Paupart, décédé intentat, avin est par le présent denné à tous ceux que cela peut comocrac d'avoir à déduire dans les dix jeurs, les raisems pour lesquelles il ne ceruit pau fait droit à ladite pétit'n.—Per ordre de la Cour, TROMAS CONNELL, Gremer.—U. C. Friedriche, avoné.

Succession de François Granz.

COUR CIVILE DE DEFERIUT pour in parcelese d'Oridena, He 102,704.—Division B.— Attendu que Marguerite Papet a présenté une pétitien à la Cour a l'effet d'obtenir des iettres d'administration dans le succession de feu François Gruss, décidé intenté, avis est par se présent deux é à feus souz que sela peut esneumer d'aveir à 44 datte dans les dix jours, les misons pour it o quelles II ne serrait pas del froit à ledite sécidies, Par ordre de la Cour, TROMAS COU FULL, Grader.— Bégar M. Cahn, aveos. 6 460—5 9 14

Baccich & de Montluzin

VENTES A L'ENCAN

VENTE JUDICIAIRE

3419 RUE ANNONCIATION. 3419 RUE ANNONUIATION.
JEUDI, le 9 nauvier 1913, a la Bourse des
Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.
Buccess, on de Adolph J. Stein.
No 101,556—Cour Civile de District, Divipion B

DAR BACCICH & DE MONTLUZIN—

M. A. Baccich, Encanteur — En vertu
d'un ordre de la Cour Civile de Pistriet pour
la paro see d'Orléane, divisi n B. date le 19
novembre 1912, dans l'affaire de succession Adolph J. S'ein, je vendrai à : enchère pabli-que, à la Bourse des propriétés Foncières, 311 rue Baronne. JEUDI. le 9 janvier 1913. a midi, la propriété ci-après désrite. à sa-

Un certain terrain a'nsi que toutes les bâtisses et au éliorations qu' s'y trouvent et tousles droite, voie ; privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendent, aitué daus le Bixième District de cette ville dans le carré Ne 158, borné par les rues Jers y Delachaise, Laurei et l'avenue Louisiana, mesurant 30 pieds de face à la rue Jersey sur 161 pieds 5 pouces de profondeur entre ligres parailèles, étant la même propriété acquise par le vendeur par achat de la Bourrity Bui ting and Loan Assu par acte devaut Fracerick Zeng-i, notaire, daté le 18 mars 1905, euregistré dans le bures des aliénations, dans le luvre 215 folto 563. Et le demandeur prie que juacios lui soit rendu, en général, etc. Un certain terrain a nai que toutes les soit rendu, en général, etc.
Les améliorations consistent en un cottage aimple connu comme 2419 rue. Ansonchation.
Louer à \$13.00 par mois.
Conditions—Tares de l'aunée 1913 devant être assumées par l'acquéteur. Acte de vente devant Edmond J. Jacquet, notaire. Dix pour ceut de dépôt su moment de l'aljudication.
Ler déc—1.5.15.29—jan.5.9 soit rendu, en général, etc.

Albert Paul.

ANNOHUE JUDICIATES. OCCASION RARB De se procurer de beaux et coèloux Biloux et Diamants, appropriés comme Cadeaux pour Noël et le

Jour de l'An. La grande celle on de bijor de valeur, consistant de Dirmate. Boucles d'Ore lier, Broch , Epinglett , Bouteas de Cremise, Breioques, Mrisillous, Chaines, Collie s, Bagnes en Diamant, Sathire et Emerante, Brecetts, Crotx, Médai-lons, Bouteas de Macchetre; bel ser pritupent de Montres en Or et en Argest, e bien d'autres estreles apparanant à un établissement de bijouterie bien feurat.
Succession de Mun Sarah Bernstein, éponse de Uto Siseler.

Mo 102 275 — Conr. Civile de District, pour

No. 101866, Cour Civile de District.

A L'ENCÂN JEUUI LE 12 DECEMBRE, 1912, BOURSE DES PROPRIETES FON-CIERES, No. 311 rue Baronne à midi.
En vertu et suivant le jugement signé par l'Hon. Porter Parker, juge de la rour civile de l'istrict. Signé en cour siègreante le 6 Nov. et à dressé à Jacobs-Gleason Inc.

S. L. JACOBS, Encanteur.

Bureau No. 303 rue Carondelet.
Procèdera à vendre à l'enchère publique à la date ci-dessus mentionnée la propriété ci-après décrite à savoir:—

UN GERTAIN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouveni, droits, voles et privilèges appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No. 730, borné par les rues Cortez, Cleveland, Télémachus et l'almyre, désigné par le No. vingt deux, sur un plan de C. A. de Armas, voyer daté le 4 janvier, 1867, un copie duquel est anneze à un acte de vente posser de devente que disturce de 108 pieus de l'encoignure des tures Cortez et Cleveland, et mesure 34 de Otto Siseler.

Be 102,876. —Cour Civile de District pour la Paretase d'Orléana. — Division B.
Bern vendu à l'enchéie publique JEUDI le 19 décembre 1°12, à midi, a la Bourse des Prepriétés Feunéres, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hen. Fred D King, Division B, de la Cour Civile, daté le 27 nevembre 1912.

Le stock en entjur du "diseler Jewelty Establishment", retiré pour le convenance de la vente.

venio.

Conditions—Comptant.

ALSERT PAUL, Encantous,
Stafford & Lambert, avocats.

1 déc—1 8 15 18 19

Danziger & Tessier

ANDIOLUGIALES. Succession de Richard J. McG'-'ty.

No 102,239-Cour Civile de District pour la Pareless 4'07 tons. DAR DANZIGER & TESSIER - C. A. Joe l deurs.

l egier et Gleason, avocats pour les dé-fendeurs nov10-17-24-dec1-8-12 JEUDI, 19 DECEMBER 1912, à midi, à la Bourse des Propriétée Procères, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en verm d'un erdre de l'Honserable Geo. H. Théard, juge de la saedire Cour. Divisien E. aigné le 15 rovembre 1912, dans l'affaire el Geseus intitulés, la propriété ci après décrite, à an or:

Un certain terrain, avec foutres les bâtiasses et amélier des qui sy trouvent 160, dans l'internée de cette y lle, dans l'internée District de cette y lle, dans l'internée de par les rases. André, Félicité, Barunn plan par W. T. troe-m. voye, dans le 11 dérembre 1848, dég. é dans les ar cette ville, et meeurant d'ap. le cele 30 piede 4 tres ed d'éces à la rue St And. 197 piers bescar de profondeur sur une ligne le divi-JEUDI, 19 DECEMBER 1912 b sected profonders survive ligne le divi-sant du te sau No 17 et 195 piede 11 notoce 10 lignes le divisant du te, an 15. Les 1 béliorations sont désignese par les Nos 1729 et 1731 rue St Audré, et comprensent une g. ade maison d'ébie à deux étages, conferent la épombre corrière creations bain de ébaque côté. Acojours londe à de

bain de ébaque coté. Acojours lonée à de buns locataires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le soide en 1 et 2 ann, 8 pour cent par an d'inté-rêt avec toetes les clauses unelles, et l'ac-quéreur devant payer les taxes d'Etat pour 1912 en sus et en plus du prix d'adiudica-tie, dix pour cant au moment de l'adjudi-cation. th.), dix pour cant an moment de l'adjudi-eation.
Acte de vente devant A. J. Cabill, notaire

ens freis de l'acquéreur. 17 nov-17 24-4ec 1 8 15 19

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

Be 102,081—Cear Ovide de District, Div. B.
PETLT COTTAGE SIMPLE,
Be 2628 rue Developt, entre Troisième et
Quarrième,
DAR STROUDEACK, STERR & GUMBEL
Ltd..-Leenard L. Risen. assantant A. Ltd...-Loemard L. Sterm, cocumient .

11 cera vendu à l'enchère publique, JEUDI, 12 décembre 1912, à midt, à la Bourse des Piopriètés Poncières. No 311 rue Baronna, en vertu d'un ordresagné le 6 nevembre 1912 par l'Hon. Frod D. King, juge de la Cour Civile de District pour la parcises d'Or. léssa, Division B. dans l'affaire ci-desens intitulés et numénotés, la propriété di après dévaries à savoir;
Un certain terrain avec toutes les amélio rations qui « v trouvent, etc., attué dans le Querrième Diet lot de cotte s.lle, daus l'îlet No 409, boraé par les rates Claiborne, Troisième Derbigny et Quatrième, désigné comme terrain No 12 aur un plan par M. W. Me-Meynolds, député veyer de la vilte, daté le 20 sept-mbre 1905, annexés à un acte de Mme Louise élattaner à M. et M'ne De Winter d'après l'quel le d'Essrain No 12 mesure 34 d'a près l'quel le dit terrain No 12 meure 3.1 pie la 9 pounes de face à la rue Derbizay le même en largur dans la ligne en arrière, sur une profondeur de 102 p e la entre lignes parailèles.

Conditions comptant, l'acquèsseur devant assemen les taxes dues sur la propriété pour l'arnée 1913, en sus et en pius du prix de l'adjudientie et payer pour l'acts de vente écount F. M. Staffird notaire. D'u pour cent de dépér requie au mement de l'adjudientien.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encontoure.

ANNONOES JUDIOIAIHES

H. W. Hobinson, avecat. 10 nev-10 17 24-46c 1 5 12

VENTES PABLE CONSTABLE

AMMONCE JUDICIAIRE.

Ramory of Daneiger vs Heary Monage. DREMIERE COUR DE CITE DE LA Escavelle-Oriena, Re 54.098—En vertu d'un writ de fiert facine qui m'a été adressé par Hen. Henry Benshaw, juge de la Div. C, Prumière Cour de Cité de la Nouvelle-Oriena, à la Bourse des Propriétés Foncières, No \$11 res Barunne, entre les rues Union et Gravier, dans le Prumier District de cette ville, le JEUDI, 12 décembre 1913, à midi, la proprié, sé d'agrès décrits, à savuir :
Un cer ain lot de terrain ainsi que reutes le bailesse et amélicentiens qui e'y tron-ent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de queique façon en dépendant, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans le carré Ne. 251, berné par les race St Pierre, Johnson, Prieur et Promenade Corundelet, meaurant trente treis pieds trois iignes de face à la rue St Pierre aur cent vingt pieds de prefes de présendent. Première Cour de Citté de la Nouvelle-Oridana, je precederal à vendre à l'embère publique, un mon entrepèt five 727 à 732 rus St. Louis, entre les russ Reyale et Bourbes, dans le Deuxième District de estre ville, LUNDI le 16 décembre 1913, à 11 heures a.m., la propriété diaprès décrite, à saveir Un mireir, une baiceuse en ester, une lampe, quatre chaises, une armoire, une table de centre, un baffet, une table à raileage, deux quatres, quatre pertraite, une teletre, etc. Saisi dess l'affaire et desses i ritiniée enivant l'inventaire un registré en mon buresu. Conditions Comptent. P. M. GTLL, Ouestable de la Première Cour de Cité de la Rouvelle-Oriéans—Alfred D. Dat auger, avont pour les demandeurs. Pierre sur cent vingt piede de prefendeur.
Saisi dans l'affaire ci-deseus.
Canditions—Comptant; l'acquéreur devant an moment de l'adjudication faire un dépêt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS EMOP.
Shérif Civil de la Pareine d'Oridens.
Reger Meurier, avent par la desendese

VENTES A L'ENGAN

Ramsey & Danziger

ANNONDOR JUICIAIRE. VENTE EN PARTAGE.

Deux terrains de valeur à construction du Septième District.

Rue Hickory, près de l'avenue Carrollton. Susau Barkley vs David Caffrey et Ai. No 102,223-Cour Civile de District. Div. D. No 102,223—Cour Civile de District, Div. D.

**DAR RAMSEY & DANZIGER—C. A.

**L. Rameey, Encanteur—Burcau 341 rue
Carondeiet— JEUDI de 9 danvier 1913, a

n di, a da Bearse des Propriétés Foncieres,
311 rue Baronne, daus le Premier District
de cette ville, il sera vendu aux enchères
publiques, en vertu et suivent un ingement
renda et in en Cour ouverte le 3 décemble
1912, par l'Hon. Porter Parker, duge de la
Cour précité. Division D. dans d'affaire susmentiennée et numéroiée et qui m'a été
adressé, les propriétés ci après décrites, à savoir—

Deux certa na lota de terrains, avec les bâtieses et améliorations et toutes les dépendances y apparienant, aimés dans le eptième district de cette ville, désigné par les numéros vingtitrois et vingt-quatre de l'itet No 247, borné par les rues Hickory, (del lévement Septième) Cobu, Fein (dernièrement Washingtor) et Burdelte, lesquelles dits terrains meaurent chacun treute pieds de face à la rue Hickory (desnièrement Septième) aur 150 pie is de profondeur. Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde, s'ily en e, dans un on deux ans, devant être représenté par billet en bil ets de l'acquéreur portant intérêt à 7 010 par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'an paiement, devant être garantis par hypothèque et les clauses usuelles. L'acquéreur devant cape pour l'acte de vente devant Felix J. Dreyfons notaire, un dépêt de 10 pour cent est requ'e au moment de l'adjudication.

A D. Danziger, avecet pour le demandear. Michel Provosty, avocat pour la défenderesse.

8 déce=8 15 22 29—iany 5 9 Deux certa na lota de terraine, avec les

8 dec-8 15 22'29-jany 5 9

ANNONUE JUDIULA LAS VENTE BN PARTAGE. No 2021 rue Gadiz près Remparts.

COTTAGE ELEVE Contenant Ging ou Six Chambres dans un quartier qui

s'enrichit rapidement. SUR DEUX GRANDS TERRAINS CLARENCE BERTELL, SR., ET 21, V8.

SALVADOR C. BERTELL. Me102.419—Ceur Civile de District—Divi-sion C.

DARRAMSEY & DARZIGER, O. A. Rem-

DAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. RamL. sey, Encanted:—Beversu 341 rue Carondeiet, à la Bourse 311 rue Baresne, Premier Datriet de cisti ville, 24UDL, la 9
jesuviar, †1913, à m'd', il sora vandu à l'en
chère publique en vertu et svivr it un jugoment randu et lu en cour siègem 1 le 27 nevembre 1912, par l'Homarabie E. E. Skimmer, juge de la sundite Cour, Division
C. dans l'affaire oi-desens lutitable et numé,
retée es à mei adressé, le propriété suivante
décrite, à savrio:
a Deux certains lots de terrain, siani quatoutes les tâtisses et amélieratione qui s'y
trouveut situes dans le Sixième Distriet de la
Nouvelle Oriéens, Lue, dans le carré Eo 499,
borrée par les rues Code s. Jean, S. Rempart
et Sarato: a, désignés par les Bos 19 et 20
adj: cent un l'autra et mesurant chacun 30
pieds 6 pesocs de face à la rue Cadis sur une
prefendeur de 120 pieds, 5 pesocs et 4 ligac;
ent elignes paralièles.

Conditions—Comptent, l'acquéreur devant
payer pour l'acte de vente devant d. L. Wei
pottain de l'acte de 1912. Un dépô,
di 718 0,0 est requis au moment de l'aliadio
Lion.
Jos Lautanschtseger, avocst pour les daman-

Joe Lautenschiseger, avorat pour les deman-

- 2 16 22 29-inhy 5 9

VENTE EN PARTAGE.

VENTE EN PARTAGE.

1941 rue Perdido, emire les raca Bertrand et Bolivar, rési sece simple à deax étages, contenant 5 chimble.

George T. Young et als vs Charles Ritobie.
No 102.342—Coar Civile de District.
Levision B

TDAR RAMBET & DANZIGER C.A. Ramesey, Encanton; bureau No 341 inc Garondele.

SEUDI, LE Z JANVIES 1913.

h " 'l à la Bourse des fotés Foscières

311 ras Baronne, Fre et Distrit us

cet;) ville, il sera - vendu à l'incaère pabique, es vertu de et conformément a un jugment in et rendu et cour aisgenat? le 22 se

vembra 1912, et l'ité en cour sière, itte le

29 roy, 1912, pri l'Hea. Frei D à ra, luge
de la madise (est Distance d'émail mémoria de la suedita (sur, Division d'Arnel affaire o desun quitules et numeros e a moladracció, la propuestá enapsés décrité.

Un certain terrain, avec toutes les bâtisees et amélierations «de-mas et toutes les dépandances y apparentar rué dans le Premier District de cettas (e, dans l'aiet C, torse de l'arnel a les les parties de l'arnel de l'ar mé par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Perdide, et désigné par le numéro des x sur me plan dreséé par L. Bringier, voyre, daté le 20 avri. 1839, dans le bu can de D. L. McCoy,

aiers notaire deus cotte ville, mesure it is it pirde sept ponore et six l'gase de free à la rue Pardido par 121 pieus de profondour, entré ligues para lèles, mesure américaise.

Couditiens—Un tiers on plus comptant, le coide, s'il y et a dams un ou deux ann, devant être représenté per un bi lat eu biliets de l'acquéreur, pertant 7 0/0 d'intérêt var an à partir de la date de l'ajdudication jusqu'an palement, garantie par hypothèque et les clauses de sécurité unesiles, l'acquéreur de vant payer pour l'acte de vente devant Félix d. Broyfose, notaire, et devra faire un dépôt de dix peur cast au moment de l'adiudication, A. D. Dansiger, avonr pour le demandeur. alors notatro de la cotto villo. mosara il si sa

ANDVINCE JUMAULA IIIA. 1801-03 rue Dryades, coin de la rue Félicité, Báticos en briques à deux étages pour maisen de commerce. Tentes les améliorations medernes.

En face de magacin de narchandises séches
En face de magacin de narchandises séches
England
Encoccion de Oscherine Comers, éponse
déuddés de James Barns.
No 101,980—Cour Civile de District, Divi-

PAR RAMSEY & DANZIGER-C. Conditions—Un tiers on plus comptact of

cand tions—Uniters on plus compart et le soide, s'il y en a, en un crédit de un on un et caux ai a, portant ui intérêt de 7 pour cin' per an à partir de la date de l'achat jusqu'su paisment, avec teutes le sécuritées et causes, l'acquéreur devant payer les faxes de 1912 et l'acte de vant sevant E. L. Well, netaire. Un dépôt de 10 peur cent est réclamé au mêment dal'adjudication.

10 nev-10 17 84—des 1 8 12



VENTES A L'ENGAN

VENTES A/L'ENCAN

Kernaghan & Cordill.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DES SPECULATIONS PAYANTES DANS DES Cottages Doubles et Simples dans de Bonnes Locations

> Terrains de Valeur à Bâtir Aproximités des Lignes de Cars. SUCCESSION DE JOSEPH APKEN.

PAR KERNAGHAN & CORDILL.-W. A. Bureau No. 339

PAR KERNAGHAN & CORDULL.—W. A. Kernaghan Encanteur—Bureau No. 339 rue Carondelet Jet III le 12 obcembre. 1912. A midt à la Bourse des Proprietes Foncières No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre date le 23 octobre 1912 de l'Hon. Fred D. King, juge de la ci dite Cour, Division B. siegeant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C. cans l'affaire ci-dessus intitulee, la ; rottriete ci-ajrés decrité à savoir—Promerennent.—LA MAISON DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS, Nos. 3918 3920 rue Laurel, retirée de la rue, ayant cinq chambres de chaque côté sur un certain terrain situé dans le sixième District de cette ville, dans l'He No. 191, borné par les rues Laurel, Général Taylor, Austerlitz et Annonciation. La dite parcelle de terrre mesure trente-six (lests (3 cinq joures 5) face à la rue Laurel sur cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) de plus ou de moins en profondeur entre lignes parallèles et est formée du terrain No. Dix-sept, adjoignant le dit terrain No. Seize, du niesure trente pieds (30) face à la rue Laurel sur cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) de plus ou moins en profondeur entre lignes parallèles, et la dite partie du terrain No. Seize, du niesure trente pieds (30) face à la rue Laurel sur cent vingt cinq pouces (0) face à la rue Laurel sur la même profondeur entre lignes parallèles, et la dite partie du terrain No. seize, du niesure six pieds (30) cinq pouces (5) face à la rue Laurel (commençant à un point cent vingt pieds (25) deux pouces (2) entre ligne, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) entre lignes parallèles, et est formée du tout du terrain No. seize et d'une partie du terrain No. dix-sept, adjignanat le dit terrain No. seize et d'une partie du terrain No. dix-sept mesure six pieds (6) cinq pouces (2) de profondeur entre lignes parallèle

entre lignes parallèles.

Deuxièmement.—LE COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS, Nos. 4855-4877 rue Tehoupitoulas, ayant quatre chambres de chaque côté, sur un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'illet No. 120 anciennement Net No. 5 du Faubourg West Bouligny, borné par les rues Tchoupitoulas (dernièrement Levée) Lyon, Bordeaux et Annoneistion (Lernièrement Jersey) désigné ar la lettre B sur un croquis par Albers G. Blanchard, Député Voyer de Vulle, le 13 juin, 1887, et annexé à un invéataire fait par James-lloyd Grinage, notaire dans cette ville, le 9 Mar. 1905; aussi sur un croquis par W.J. Segliers, Député Voyer de Ville, le 2 novembre 1912. D'après lea dis croquis, le dit terrain mesure trente et un pieds (31) trois pouces (3) face a la rue Tchoupitoulas sur une profoneur entre lignes parallèles et égales de cent oliéés (100). de cent oleds (100).

Troisieme.—UN COTTAGE DOUBLE A
L. ETAGE, Nos. 4839-4831 Rue Tchoupitoulas, ayant quatre chambres de chaque voté, sur un certain terrain situé rans le meme district et het et ad-joignant la séconde ci-dessus propriété décrite, désignée par la lettre "A" sur le dit ci-devant croquis par Albert G. Blanchard, Député Voyer de Ville, le 13 Juin 1887, et annexé à un inventaire fait Juin 1887, et annexé à un inventaire fait par James Loyd Grinage, un notaire dans cette ville, le 9 mai. 1905, aussi le creat cre juis par W. J. Seghers, et mesurant d'après ces dits croquis trente et un pieds (3) trois pouces (3) face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur entre lignes égales et paralleles de 42 pieds—(10).

C atrième—Le COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS, Nos. 816-818 rue Jeannette, sur un certain terrain situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jeannette, Dublin, Poplar et Ave Carrollton, dé-

dans le Sentième District de cette ville, dans l'Îlet borné par les rues Jeannette, Dublin, Poplar et Ave Carroliton, désigne par la lettre X, sur un croc Jis de voyer, par W. J. Seghers, le z bov., 1912, et suivant le dit croquis ou clair de vo'er, le dit terrain X commence ... une distance de cent seize pieds (116) six pouces (6) et quatre lignes (4) de l'encoignure de la rue Jeannette et de l'ave Carroliton, et mesure trente pieds (30) six pouces (6) et trois lignes (3) cace à la rue Jeannette, même largeur dans le fond, sur une profondeur de soixante pieds (60), deux pouces (2) et trois lignes (3) entre lignes parallèles.

Cirquième.—UN COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS, Nos. 8120 8122 rue Jeannette ayant trois chambres de chaque côté, sur un certain terrain, situé dans le même district et liet dijoignant la quatrième ci-dessus propriété décrite et désignée par la lettre Y sur le dit ci-devant croquis par Seghers, et mesurant d'après le dit croquis, irente pieds (30) onze pouces (11) et par le lettre dessus par la lettre pieds (30) onze pouces (11) et let par la lettre lett

hers, et mesurant d'après le dit croquis, trente pieds (30) onze pouces (1) et une ligne (1) face à la rue Jeannette, mème largeur dans le fond sur une profondeur de soixante pieds (60), deux pouces (2) et trois lignes (3) enure lignes parallèles.

Sixième.—QL'ATRE CERTAINS TERRAINS, situés dans l'ancienne ville de Carroliton maintenant le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet désigné sur un vieux plan de Carroliton par le No. 300-B, et sur un plan du Septième District désigné comine îlet No. 652, borné par les rues Holly Grove, Hamilton, Mark et Pear (derbierement 19), lesquels terrains sont

No 101 258. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Oriéans designés par les Nos. 4, 5, 6, et 7 sur un certain plan fait par H. W. Meynelds, voyer annève à un acte devente devant Chas, 6, Rebenitsch, todaire sous unte du 2 Sept., 1908, et lesquels dits terrains mesurent chacun d'après le dit plan frente pueds 90 face à la roe Hamilton, sur une profondeur de cent vingt pieds (125) entre lignes égales et paralleles.

paralleles.

Septimine—LA MAGNIFIQUE BATISSE SIMPLE AUN ETAGE EN BOIS, No. 2002 rue commes, retiree du trottoir sous une bernere en fer, ayant corridor, septichsmbres et chambre à bain, r un certain morceau ou parcelle du terre, stue dans le séptième District de cette ville, dans l'îlet borne par les rues Quince, Holly Grove, Heaton et Hamilton, designé comme llet No. 663 canciennement flet No. 315-6, lequel morceau ou parcelle de terre est designé par le No. 18 sur une certificat de voyer et subdivision faité par Walter J. Seghers, liéputé Voyer de Ville, daté le to Aout 1912, et mesurant d'ayes le dit voyer, gouante pieds (50) ace à la rue Quince,

bepute Veyer de Ville, date le 16 Aout 1912, et mesurant d'après le dit voyer, souxante pieds 600 ace à la rue Quiace, soir une profo, teur de cent huit pieds (108) dix pouces /10 entre lignes egales et paralleles, formant le co à des rues Quince et Holly (1709).

Huttième.—UN - CERTAIN TERRAIN dans le même district et 1 à due les propriètés précèdentes, et désis à sur le dit certificat de voyer et subdivision de Walter J. Seghers par le No. 13 lequel dit terrain No. 19 mesure trente pieds (30) face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds (108) dix pouces (10) entre lignes égales et ; rralleles.

Neuvière.—UN CERTAIN TERRAIN même district et liet que le terrain précédent, et désigne sur le n.t plan de Walter J. Seghers par le No. 20 et mesure d'après ceci, irente pieds (30) face à la rue Quince sur une pro judicar de cent huit pieds (108) dix bouces (10) entre lignes égales et uaralles.

Dixième. EUX CERTAIN TERRAINS dans le même district et liet que la proprêtté précédenment décrité, désignés sur le dit plan par Walter J. Seghers par les Nos. 21 et 22, et mesure chacun trente pieds (30) et un pouce chacun de cent huit pieds (108) et dix touces (10) entre lignes égales et paralleles.

Onzième.—UN CERTAIN MORCEAU OU eles. Odzieme.—Un certain morceau ou

neles.
Onzieme.—UN CERTAIN MORCEAU OU PAPCELLE DE TERRE, avec les Dâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant l'écurie en bois à un étage et arange dont ones set comme laiterie, siué dans le même cestrict et liet que les proper es précédemment décrites, désigné sur le dit plan par Walter J. Sughers en men No. 17, et mesure soixante et onze pieds (74) deux pouces (2) face à la rue hoir diove, sur une profondeur de cent quatre vingt pieds (180) deux poces (2) entre lignes égales et paralleles.

Douzième -TRO'S CERTAINS TERBAINS de le même district et liet que la propresé precédemment décrite cidessus, et déug é sur le dit plan de Walter J. Seguers par les Nos. 14, 15, et if L. rant chacun treute pieds (30) face a rue hoir dictor treute pieds (30) face a rue roi de cent vingt meds (120) entre lignes est se et parallé es.

Treixième— « CERTAIN TERRAIN dans le même d'estrict et liet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, désigne sur le d. plan par Seghers par le No. 13 et formant l'encolgnure des rues Holly Grove et Heaton, et mesure d'aurée le dit tolan trente pieds (30)

Stern's Auction Co. Company of the second

Vente pour paver les charges d'emmagasinage.

Une quantité d'Effete Mobiliera, Tableaux et Ornemente, emmagneinés par diverses personnée avec Stern à Auction Co., sur lerquels les charges n'ent pas été payées peur une période de plus de six (6) mois, sora vendu à l'en hère publitue au No 629 631 rue Commune Mercrodi 11 décembre 1912, à once houresA, M. Conditions—Compteut. JAO. H. STERN, Escantour.

TUILE-- INSTRUCTIVE -- JOLIE

PENDULE EMPIRE"

S. SMITH & FILS

PARTIES DU MONDE; Globe colorié; base tra-vaillée avec goût.

Plus grande, 15 pouces £6 6s Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

VENTES A D'ENCAN-

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE SUCCESSION DE RICHARD H. BROWNE No 97,595—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

DAR KERNAGHAN & CORDILL.— W. A. Kernaghan, Encanteur— Bareau No 339 rue Carondelet.— MARDI le 31 décembre 1912. à midi, à la Bourse des Propriétée Foncières. No 311 rue Baroune, il sera vendu a l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 26 novembre 1912 de l'H. n. George H. Théard, juge de la ses dits Cour. Division E, dans l'affaire ci-de-sus intitu ée la propriété ci-après décrite, à savoir—

chaptès décrite, à savoir—

La résidence solide et confortable en briques, a deux étages et grenier. No 1528 gue ihaite ayant corridors quatorze chambres, chambre à bain, etc., sur un cerrain tertain ou parcelle de terre, grent cus les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 191, borne par les rues Tualle, Melpomène, Privianée et la venue St. Charles, la dite par celle de terre est composée des zerrains criginaux 14 et 15 et parties des terrains 30 et 31 comme acquis par R. H. Browne le 19 avil 1873 moins les parcelles des terrains 30 et 31 vondes au Dr. J. Bar des terrains 30 et 31 vendues au Dr J Bar nett le 23 it 1 et 1907, par un ac e devatt F. J. Dreyfous, la parcelle appartenant au défunt ét, nt le tout des terrains originaux 14 et 15 et ; arties des terrains 30 et 31, et mesurant à peu 1 res cinquante piels, deux pouces et deux lignes (50° 2° 2°) de face à la rue Thalie, sur une profondeur d'à peu préa cent soivante-buit pieles, teuf pouces et deux lignes (168° 9° 2°). Les terrains sont lerges et distribués en jar-dins et une cour de côte layée. C'est à nedes terrains 30 et 31 vendues au Dr J Bar

deux lignes (168 9° 2°).

Les terrains sont lergen et distribués en jardins et une cour de côte pavée. C'est à une courte distance du district des affaires et dans un bon quartier.

Un distance du district des affaires et dans un bon quartier.

Un district de saffaires et dans un bon quartier.

Un district de saffaires et dans un hon quartier.

Un district de la partie de crédit du man, a l'optien de l'acquereur, la partie de crédit de la dite vente devant être représantée par un billet de l'apérerr à son present de la date de l'algrécat un finaqu'an paiement, garantes par hyr thècue apéciale et liem de verdeur, et privilèges sur la propriété et la propriété et la propriété et la propriété et de la dite de l'algrécat un la propriété et les frais d'avocat en cas de precès. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transièrée au perteur en port-urs dudit bilet. L'acquérira devant payer en sus et es plus de sen oûte toutes les taxes sur ladite propriété pour l'année 1912. Dix peur cent (10 0/0) esemptant sera requis au mriment de l'adjudication.

L'acts de vente devant L. R. Graham, notaire, sux frais de l'acquereur.

30 nev-30-déc 1 8 15 22 29 31

ANNONCE JUDICIAIRE. MAISONS DOUBLES

A ALGIERS Près d'une ligne de cars.

MME ANNIE BRECHTEL et als, CHARLES P. WHELAN et als No. 87,284, Cour Civile de District, pour la Paroissse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL.—W.

A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No.

330, rue Carondelet.

JEUDI, le 19 DECEMBRE, 1919, à midi,
à la Bourse des Propriétés Foncières,
No. 311 rue Baronne sera vendu aux
enchéres publiques en vertu d'un jugement rendu le 28 octobre, 1912, signé le
4 novembre, 1912, par l'Hon. Geo.
H. Théard, juge de la Cour Civile
de District Division E dans l'affaire ci-dessus initiulée 4 propriété ciaprès décirte à savoir

Premièrement.—LA MAISON DOUBLE
EN BOIS, a un étage, No. 448 ave Webster, au coin de la rue Eliza ayant quatre chambres de chaque côté sur un cer-

prette merce derriter de que la roc.

Driete merce derriter de que la roc.

Driete merce derriter de dessus, desigue sur le d. plan par Seghers par le No. 3 et formant l'encoignirue des rues Holly Urove et Heaton, et mesure d'apres le dit plan, trente piede 300 fondeur et l'ace à la rue Heaton, et, ettiving piede 1200.

Unatoriseme - BELX & E.F. ALINN TEM HANN, dans le mem duttric. e litt de cett vingt piede 1200.

Unatoriseme - BELX & E.F. ALINN TEM HANN, dans le mem duttric. e litt d'et mesure chacun ente piede (300) and pouce d'erre mesure quarante huit (6° piede de cett dessus, et d'et gines sur le dit plan par Seghers par les Nos. 11 et "et mesure chacun ente piede (300) and pouce d'et face à la rue Heaton, et peu le d'et plan par Seghers par les Nos. 11 et "et mesure chacun ente piede (300) and pouce d'et face à la rue Heaton, et peu le d'essus, d'es le mem district et liet q'e la propriéte précédem nent décrite c'i-dessus, d'es une le d'est pan par Seghers par les Nos. 12 et d'essus, d'es une le d'est pan par Seghers par le de la rue Familion sur le d'est pan par Seghers par le d'est plan par Seghers par le d'est par par le cole de cent vingt neur pieds (129) sept pouces (1). CONDITIONS: COMPTANT: Dix pour cent comptant sera reclamé des acque-reurs au moment de la vente. Actes de vente devant J. J. Woulfe, Notaire aux frais des acquéreurs.

McCLOSKEY and BENEDICT, Avocats.

nov 17-24-dect-8-15-19

> ANNONCE JUDICIAIRE. Cottage Simple en Bois-No 3495 Rue Cathoun. BUCCESSION DE LEWIS McGINTY.
>
> Mc 101,427—Cour Civile de District pour la paresse d'Oridans.
>
> DAR KERRÉAGHAW ET CORDILL — W. A. Karnaghan, Encantour. Bureau He 339 rue Carandaist.—JEUDE, la 12 désembre 1912, à midi, à le Bourse des Propriétés Funcières Eo 311 rue Bareauna, il osen vendu à l'anahire gublique, en vertu d'un entre daté du 6 nevembre 1912 de l'Fon. Perter Parker, juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitutés, la propriété suivante désrite, à saveix—
>
> Le cottage simple en bels à un étage, retiré du trottoir, custemant quatre àhambres, ci-lures etc., No 3435 rue Calhoun, our un estain let de terrain situé dans le Exième District de cette vi'le deus le carré berné per les rues Calhoun, Malkanna, Hewes et la ligne de Mesunggéale; ledit let est étaigné une le Me 7 sur un pleu par B. M. Dressner, veyer, daté du 31 mars 1894, annacé à un asse devent M. B. Triet, aussien setuire, un date de 9 evrit 1904, et auteunt ledit plan ledit let mesure vingt-eix piede trois papees trois lignes de fines à la rue Calhoun, la même les geur en arrière our quatre vingtidis-cort piede de prefundeur entre lignes paralièles.
>
> Dans un veisinage qui s'améliera. SUCCESSION DE LEWIS MOGINTY.

parallète.

Dans un vuisinage qui s'améliera.

Conditions—Comptent. L'acquérent devant
assumer les taxes d'use et exiglièse en 1913
ex plus et en sus du prix de l'adjudication.
Dix pour eant comptent cerent requis en
mement de la vente. Acté de vente devant

A. Brian. astelre, onx frais de l'acquérent.

G. C. Friedriche. avecst.

10 nov.—10 17 24—dét 1 9 13